



BOUTIQUE DES SCIENCES

Université de Lyon



***La réinsertion par l'animal
Étude d'équi'Libre, un dispositif d'action
publique au profit des personnes en probation***

Agnès Schryve
Saison 2017

PRÉAMBULE

Les boutiques des sciences apportent un soutien scientifique et participatif en réponse à des besoins exprimés par la société civile. Apparues aux Pays-Bas dès la fin des années 1960, ces dispositifs reposent sur un principe simple : les demandes « brutes » que leur adressent des associations, conseils de quartier, groupes de parents d'élèves, ou encore coopératives, sont reformulées avec des scientifiques afin de constituer de véritables « sujets de recherche ». Ces derniers sont alors proposés à des étudiants qui s'y impliquent dans le cadre de leur cursus.

C'est sur la base des expériences menées dans certaines universités européennes depuis plusieurs décennies et regroupées dans le réseau international *Living Knowledge*¹ que la **Direction Culture, Sciences et Société de l'Université de Lyon** a développé son propre modèle de recherche collaborative adapté à son territoire, élargissant ainsi sa gamme d'activités de médiation scientifique. Depuis 2014, la **Boutique des sciences de l'Université de Lyon** coordonne chaque année une dizaine de projets dans les thématiques prioritaires de l'environnement, de la santé et des questions sociales.

Grâce à la Boutique des sciences, des étudiants de niveau Master collaborent durant un stage de quatre à six mois avec des collectifs de citoyens sur des problématiques d'intérêt général, tout en bénéficiant à la fois de l'expertise scientifique d'enseignants-chercheurs et d'un accompagnement par des médiateurs scientifiques professionnels.

En mettant ainsi en relation des groupes issus de milieux parfois éloignés, la Boutique des sciences de l'Université de Lyon favorise l'émergence d'une communauté partageant des objectifs et des valeurs, et contribue à l'ancrage durable de l'Université dans son territoire.

Ce document présente de façon synthétique les résultats d'un projet. Sauf avis contraire exprimé, le rapport de stage complet est téléchargeable sur le site de la *Boutique des sciences de l'Université de Lyon*.

(¹ : <http://www.livingknowledge.org/livingknowledge/perares>)

DÉPÔT LÉGAL

Mots clés : réinsertion, thérapie, cheval • **Structure demandeuse :** Sports et Loisirs Equestres du Montbrisonnais • **Coordination du projet :** Pauline Bryère, Chargée de projet Boutique des sciences • **Mise en œuvre du projet :** Agnès SCHRYVE, Inspecteur élève de Santé Publique Vétérinaire, Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours "Politiques Publiques de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires" (PAGERS) – ENSV et IEP Lyon • **Direction scientifique :** Anne-Claire Lomellini-Dereclenne, Doctorante en bien-être animal, VetAgro Sup • **Crédits photographiques :** Emmanuelle N'Diaye, Alexia de Guibert • **Référence :** Agnès SCHRYVE, *La réinsertion par l'animal* - Rapport de synthèse Boutique des sciences de l'Université de Lyon, 2017, 18p. • **Financement :** Programme Avenir Lyon Saint-Etienne (PALSE) et IDEX

LA RÉINSERTION PAR L'ANIMAL

ÉTUDE D'ÉQUILIBRE, UN DISPOSITIF D'ACTION PUBLIQUE AU PROFIT DES PERSONNES EN PROBATION



RÉALISATION ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDE

Ce rapport de synthèse a été réalisé dans le cadre d'un projet Boutique des sciences, en réponse à l'offre BdS-UdL-2017-03

- **Etudiant stagiaire :**

Agnès SCHRYVE, Inspecteur Élève de Santé Publique Vétérinaire, Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours "Politiques Publiques de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires" (PAGERS) – ENSV et IEP Lyon

- **Référent société civile :**

Dominique GUTIERREZ, Thérapeute Psycho corporelle Biodynamique, Superviseure et Formatrice Thérapeute Biodynamique avec et par le Cheval

- **Supervision scientifique :**

Sébastien GARDON, Responsable master PAGERS, ENSV VetAgro Sup

Anne-Claire LOMELLINI-DERECLLENNE, Doctorante en bien-être animal, VetAgro Sup

- **Médiation scientifique :**

Pauline BRYÈRE, Chargée de projet Boutique des sciences, Direction Culture, Sciences et Société de l'Université de Lyon



DEMANDE SOCIALE ET PROJET DE RECHERCHE

Structure demandeuse :

Association Sports et Loisirs Equestres du Montbrisonnais.

Demande sociale :

Nous aimerions avoir un regard plus extérieur plus scientifique pour à la fois être plus précis sur les effets de la thérapie avec le cheval sur les différents publics (personnes en probation, enfants, personnes en situation de handicap...) et ainsi également pouvoir mieux la valoriser auprès de nos partenaires présents et éventuels.

• Reformulation en projet de recherche :

« Etude des interactions en jeu et des effets mesurables de la thérapie équestre sur différents types de publics »

Sports et Loisirs Equestres du Montbrisonnais est un centre équestre qui propose depuis 1996 des activités en loisir ou en compétition. Sa particularité est d'avoir ouvert depuis peu une section de « thérapie équestre » pour découvrir les bienfaits de la relation d'aide avec le cheval. S'adressant notamment aux personnes en situation de handicap physique, psychique, relationnel ou social, cette activité vise à restaurer la confiance en soi et faciliter ainsi la réinsertion dans la société.

C'est dans ce cadre que l'étudiant-e effectuera son stage, avec pour mission d'analyser plus finement les interactions qui sont en jeu dans cette thérapie équestre entre les multiples partenaires (professionnels, participants, animaux, extérieurs).

Pour ce faire, l'étudiant-e pourra s'appuyer sur les actions actuellement menées par le centre auprès de deux publics spécifiques : des personnes en probation (condamnées par la justice et en semi-liberté) d'une part, et les personnes sortant d'un cancer et suivies par le CHU de Saint-Etienne d'autre part. En identifiant plus précisément les effets de la médiation animale sur les différents publics, l'objectif sera de rendre plus lisible l'activité de la structure pour elle-même et ses partenaires.

INTRODUCTION

Cette étude a été commandée par Dominique Gutierrez, intervenante en médiation équine d'une section « thérapie équestre », encore appelée « BiodynamiCaval ». Cette section « thérapie équestre » de l'association Sports et Loisirs Equestres du Montbrisonnais (SLEM) s'adresse à un public riche et varié : aux adultes et aux enfants, en situation de handicap physique, psychique, relationnel ou social¹. Depuis 2015, un partenariat avec un acteur institutionnel, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Saint Etienne, a contribué à élargir l'activité à un public nouveau : les personnes en probation². Ce partenariat est construit autour d'une action appelée Equi'libre. Celle-ci consiste en huit journées d'équithérapie au profit de personnes probationnaires du SPIP de Saint Étienne.

Suite à ce partenariat, la thérapeute responsable de ces activités est aujourd'hui en demande d'une lisibilité sur les activités qu'elle propose. Cette demande, relayée par l'intermédiaire de la Boutique des Sciences de l'Université de Lyon, a été prise en charge par deux étudiantes, une étudiante en socio-anthropologie et moi-même, inspecteur élève de santé publique vétérinaire en deuxième année.

En raison de la durée de l'étude (3 mois) et de ma formation en sciences politiques, je me suis restreint à l'étude du dispositif entre BiodynamiCaval et l'administration pénitentiaire représenté par le SPIP de Saint Étienne, antenne milieu ouvert.

Cette synthèse présente tout d'abord le contexte général dans lequel est née l'action Equi'libre. Puis, la méthodologie retenue est présentée dans une deuxième partie. Celle-ci a l'intérêt de reposer sur des outils variés : entretiens, observations et focus group. Enfin, les principaux résultats sont organisés en trois axes : le développement des actions de médiation animale en milieu pénitentiaire, l'action Equi'libre en tant que pratique innovante, puis les conséquences que le développement de ces actions posent en termes de santé publique vétérinaire. Pour terminer, des recommandations sont proposées afin de favoriser la pérennisation du dispositif Equi'libre et de manière plus générale, les actions de médiation animale en milieu pénitentiaire.



Figure 1 : Centre équestre de Montbrison. Crédits : Emmanuelle N'Diaye.

1. <http://boutiquedessciences.universite-lyon.fr/stages/etude-des-interactions-en-jeu-et-des-effets-mesurables-de-la-therapie-equestre-sur-differents-types-de-publics-341086.kjsp?RH=bdsstages>, consulté le 02/05/2017

2. Probation : modalité d'exécution d'une sanction pénale, en milieu ouvert, comportant des mesures de surveillance. Les personnels d'insertion et de probation sont chargés du suivi des personnes auxquelles ces mesures s'appliquent. Glossaire In Direction de l'administration pénitentiaire, « Le service pénitentiaire d'insertion et de probation. Mission : prévenir la récidive », 2012

L'administration pénitentiaire contribue à la sécurité publique en assurant le service public pénitentiaire : elle a en charge la garde et la surveillance des personnes confiées par l'autorité judiciaire, et elle doit également prévenir leur récidive et favoriser leur réinsertion sociale³. Elle est constituée d'une administration centrale, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et de services déconcentrés. Parmi ceux-ci, on trouve notamment les services pénitentiaires d'insertion et de probation, à compétence départementale. Le rôle majeur des SPIP est la prévention de la récidive des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ). Les SPIP bénéficient du concours d'autres acteurs, publics ou privés, dans leur mission d'insertion⁴. Les partenariats avec ces acteurs concernent en majorité les domaines de la formation professionnelle et de l'enseignement, du travail, de la santé, de la culture, du sport et des cultes. Mais depuis quelques années, des partenariats entre l'administration pénitentiaire et des acteurs privés se mettent en place autour d'actions novatrices telles que la médiation animale.

Selon Boris Levinson, la médiation animale « consiste à faire intervenir un animal soigneusement sélectionné et entraîné, encadré par un professionnel spécialisé, auprès d'une ou plusieurs personnes dont les besoins ou pathologies ont été préalablement ciblés, afin de susciter des réactions favorisant leur potentiel cognitif, psychologique, physique ou social »⁵. En milieu pénitentiaire, les dispositifs mis en place reposent principalement sur de la médiation canine et équine. La majorité d'entre eux s'effectue en milieu fermé, dans des centres de détention, des maisons d'arrêt et des maisons centrales. Ces dispositifs visent à rompre l'isolement, à responsabiliser les personnes et à faciliter leur réinsertion sociale. Ils permettraient également d'améliorer les relations entre les détenus et le personnel pénitentiaire

avec pour but le « mieux vivre ensemble » en prison⁶.

Le développement de ces pratiques dans le milieu pénitentiaire pose de nombreuses questions. Non seulement car, comme le souligne un directeur d'établissement carcéral « les textes ne prévoient pas, voire interdisent l'entrée régulière d'un animal en détention »⁷, dans un contexte où les pratiques de médiation animale sont elles-mêmes peu réglementées. Mais également car les PPSMJ constituent un public sensible, pouvant souffrir de troubles mentaux⁸ ou de troubles liés aux addictions⁹ et les mettre au contact d'animaux n'est alors pas une pratique anodine. Enfin, l'objectif même des pratiques de médiation reste à préciser. Si certains professionnels avancent des répercussions positives sur le climat en détention, le respect et le vivre ensemble, d'autres vont plus loin en avançant des bienfaits sur la réinsertion sociale de la personne, la confiance en elle¹⁰. Ceci nous laisse alors penser que l'objectif de la médiation animale pourrait être l'amélioration de la santé, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, des PPSMJ¹¹.

C'est dans ce contexte global français qu'est née l'action Equi'Libre en 2015. Ce projet expérimental avait pour but de recréer des liens sociaux, de responsabiliser et de redonner aux personnes la confiance en elle¹² par la médiation équine.

4. Direction de l'administration pénitentiaire, « Le service pénitentiaire d'insertion et de probation... » op.cit p6.

5. <http://zoothérapie.asso.fr/zoothérapie-médiation-animale/>, consulté le 03/05/2017

Levinson, B. M. "The dog as a "co-therapist."" Mental Hygiene. New York, 1962

6. Valente C, « quels apports de la médiation animale pour les professionnels encadrant les personnes détenues ? », Brochure du colloque : Justice et médiation animale, 2015

Bourdaret P, Vidéo, Médiation animale et prison : témoignage d'un directeur d'établissement carcéral, <https://www.fondation-apsommer.org/mediation-animale-et-prison-temoignage-dun-directeur-detablissement-careral/>, consulté le 03/05/2017

7. Bourdaret P, op.cit.

8. Gilbert B, Barbe L, Etude de l'accompagnement des personnes sous main de justice accueillies dans les associations du réseau FNARS, 2010

9. Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, <http://www.ofdt.fr/populations-et-contextes/problematique-de-lusage-de-drogues-pour-les-personnes-incarcerees/>, consulté le 03/05/2017

10. Mercier C, « Dispositifs de médiation équine et canine en centre de détention », brochure du colloque : Justice et médiation animale, 2015

11. Selon l'OMS, la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », <http://www.who.int/about/fr/>, consulté le 04/05/2017

12. SPIP et Biodynamicaval, Fiche de présentation synthétique du projet Equi'Libre, 2016

PROBLÉMATIQUE

Dans le contexte présenté et dans le sens des premières réflexions esquissées, nous nous sommes posées les questions suivantes :

- Ce type de dispositif reflète-t-il une évolution générale des politiques publiques de réinsertion et de prévention de la récidive ? Ou bien ce(s) dispositif(s) ne serai(en)t-il(s) que le fruit d'initiative locale, d'une opportunité ou de la volonté d'un groupe restreint ?
- Ce premier point soulève la question du jeu d'acteurs permettant la mise en place d'une telle action. Quels sont les acteurs moteurs qui favorisent de telles actions ? Celles-ci bénéficient-elles du soutien d'acteurs privés ou institutionnels, locaux ou nationaux ? Comment sont construits ces partenariats qui intègrent acteurs privés et publics ?

- Enfin, quels sont les intérêts et les limites de ce type de dispositif, notamment en termes de santé et bien-être animal ? Quels sont les effets intentionnels et non intentionnels créés par cette pratique ? Sur quels éléments repose la pérennisation de cette action ?

Ce travail s'est donc intéressé à la place du dispositif Equilibre dans les politiques publiques d'insertion et de prévention de la récidive, au rôle des acteurs privés ou publics, locaux ou nationaux dans la mise en place d'une telle action. Dans ce cadre, ce travail visait à étudier la perception qu'ont les acteurs de ce dispositif, de sa mise en place et de ses effets. De plus, les relations entre le SPIP Saint Étienne, BiodynamiCaval, et les probationnaires ont fait l'objet d'une attention particulière.



Figure 2 : Séance de relaxation des participants sur leur cheval. Crédits : Alexia de Guibert.

MÉTHODOLOGIE

Pour répondre aux problématiques soulevées précédemment, la méthodologie repose sur une démarche inductive et une enquête de sciences sociales dont l'approche est qualitative.

Elle comporte plusieurs volets :

- Une recherche bibliographique sur l'administration pénitentiaire, son fonctionnement et sur les dispositifs de médiation animale en milieu pénitentiaire.
- L'observation des huit journées d'équithérapie et d'une journée de présélection des participants
- Des entretiens collectifs (focus group) avec les participants du dispositif
- Des entretiens semi-directifs avec les acteurs impliqués dans le dispositif Equi'libre
- Des entretiens semi-directifs avec des acteurs locaux ou nationaux extérieurs au dispositif, concernés par les enjeux de ce type de pratique

Numéro d'entretien	Fonction de l'interviewé	Structure
N°1	Directeur d'un centre équestre	Sports et Loisirs Equestres du Montbrisonnais
N°2	Président de l'association SLEM	Sports et Loisirs Equestres du Montbrisonnais
N°3	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	Service pénitentiaire d'insertion et de probation Saint Etienne
N°4	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	Service pénitentiaire d'insertion et de probation Saint Etienne
N°5	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	Service pénitentiaire d'insertion et de probation Saint Etienne
N°6	Directeur d'insertion et de probation en milieu ouvert et fermé	Service pénitentiaire d'insertion et de probation et centre de détention
N°7	Cadre	Fondation Sommer
N°8	Chef de département des politiques d'insertion et de probation	Direction interrégionale des services pénitentiaires
N°9	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	Service pénitentiaire d'insertion et de probation Saint Etienne
N°10	Chef de service accès au logement et lutte contre les exclusions	Direction départementale de la cohésion sociale
N°11	Directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'un département	Service pénitentiaire d'insertion et de probation Saint Etienne
N°12	Directeur d'une antenne milieu ouvert	Service pénitentiaire d'insertion et de probation Saint Etienne
N°13	Cadre	École nationale de l'administration pénitentiaire
N°14	Directeur et chef de service santé et protection animale	Direction départementale de protection des populations
N°15	Référent thématique sur la médiation animale	Direction de l'administration pénitentiaire, Bureau des politiques sociales, d'insertion et d'accès aux droits
N°16	Thérapeute de la section BiodynamiqueCaval	Sports et Loisirs Equestres du Montbrisonnais

Figure 3 : Liste des acteurs interviewés.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

1/ LA MÉDIATION ANIMALE EN MILIEU PÉNITENTIAIRE : ENJEUX ET MISE À L'AGENDA D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE LOCALE

L'expansion des dispositifs de médiation animale est constatée depuis quelques années dans le milieu pénitentiaire. Répondant à des objectifs variés tels que le respect du cadre, le travail sur la confiance en soi, l'apaisement des relations entre personnel et détenu... la médiation animale est **une action de prise en charge collective** à des fins de prévention de la récidive, d'insertion et de réinsertion des personnes placées sous main de justice. **Ces actions semblent singulières dans le sens où l'animal peut constituer un vecteur de communication différent de ceux utilisés traditionnellement et débloquer des situations complexes, sous tensions.**



Figure 4 : A la fin de la session Equilibre, un "au revoir" d'un participant à son cheval. Crédits : Agnès Schryve.

En raison de l'enjeu sociétal de plus en plus fort, la lutte contre la radicalisation dans les prisons va devenir une problématique mise sur le devant de la scène à partir des années 2010. En 2015, les attaques terroristes poussent les pouvoirs publics à proposer des solutions pour prévenir cette radicalisation carcérale. La médiation animale est alors définie comme l'une des « solutions » à la prévention de la radicalisation des personnes placées sous main de justice. **Son inscription dans le plan de lutte antiterroriste en 2015 témoigne d'une reconnaissance institutionnelle d'un nouvel instrument d'action publique par le Ministère de la Justice.** Néanmoins,

cette tentative de l'inscrire dans une politique publique nationale se soldera par un échec un an plus tard. Le manque de formalisation et de communication sur les objectifs de cette pratique et la légitimité de son efficacité amène les syndicats de personnel pénitentiaire à la définir plus comme un problème que comme une solution. De plus, souffrant d'un regard parfois ironique de la part de l'opinion publique et profitant d'un relais dans les journaux nationaux, **la médiation animale est mise sur le devant de la scène, assimilée à une mauvaise utilisation de l'argent public.** Cela aura pour conséquences de gommer le débat de fond sur l'efficacité et l'intérêt de cette pratique en milieu pénitentiaire et l'abandon des financements spécifiques nationaux qui avaient été accordés au développement de ces activités.

Enfin, la médiation animale en milieu pénitentiaire peut être qualifiée de politique publique locale, mise en place par les services déconcentrés. Si l'administration centrale a en charge une réflexion générale autour de la thématique, elle n'a pas de rôle opérationnel ou financier, en raison notamment de l'absence d'instance représentative nationale des intervenants en médiation animale. **La Fondation Sommer, apparaît être le seul interlocuteur national de l'administration pénitentiaire et joue un rôle considérable dans le financement de ces dispositifs.** L'échelon régional, la direction interrégionale des services pénitentiaires, peut également jouer un rôle majeur dans l'octroi des finances aux services départementaux. A l'échelon local, le développement de ces actions dépend des services déconcentrés qui ont une marge de manœuvre importante. Dans un contexte d'externalisation des missions du service public pénitentiaire, ces actions reposent sur des intervenants extérieurs. Dans le cadre de ces partenariats public/privé, la répartition des compétences entre acteurs semble relativement bien définie sauf pour l'évaluation des dispositifs. Celle-ci, inscrite depuis peu dans la réglementation est compliquée à mettre en œuvre par les acteurs en raison d'un manque d'outils, de compétences et de formation.

2/ LE DISPOSITIF EQUI'LIBRE : UN INSTRUMENT D'ACTION PUBLIQUE INNOVANT

Equi'libre est un dispositif d'action publique proposé par le SPIP de Saint Étienne à des probationnaires vulnérables en situation d'isolement ou d'exclusion sociale. Ce dispositif, composé de huit séances d'équithérapie, a pour objectif d'initier une prise de conscience chez les

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

probationnaires, favorable à leur réinsertion sociale et à la prévention d'une éventuelle récidive.

Il organise des rapports sociaux entre le Ministère de la Justice et les probationnaires. Ceux-ci se reflètent par la représentation qu'ont les participants de ce dispositif. Pour l'un d'entre eux, il semble y avoir une association entre la peine et le dispositif, notamment car celui-ci est proposé par le SPIP Saint Etienne :

« [...] je le prends encore comme une punition en fait même si tout ce qu'on fait ce n'est pas une punition loin de là »

Un participant, entretien collectif n°2

Alors qu'un autre distingue très nettement le caractère punitif de l'action Equi'libre :

« C'est étrange car moi je le prends comme une chance, autant sursis avec mise à l'épreuve de 36 mois, ça c'est la punition mais ce module qui m'a été présenté, offert, au final je le vis comme une chance moi »

Participant, entretien collectif n°2

Bien qu'étant considéré par le SPIP Saint Etienne comme une modalité d'exécution de la peine, ce dispositif est une action collective novatrice, porteuse d'une approche assurant une déstigmatisation totale des personnes y participant. Cette déstigmatisation, choix assumé de ne pas se focaliser sur le passage à l'acte et l'infraction commise par le probationnaire, permet au contraire de recentrer l'analyse sur la connaissance du sujet et de ses valeurs avec pour objectif final de provoquer des changements plus profonds :

« Ça, c'est aussi la spécificité de l'équithérapie, c'est que ce n'est pas une entrée par l'infraction alors que les autres modules c'est une orientation, déjà le premier critère c'est ce qu'ils ont commis. Là l'équithérapie, ce qui différencie vraiment et qui est précurseur, c'est qu'on s'en fiche de ce qu'ils ont commis, on est vraiment sur la personne et pas sur le délit, c'est assez innovant »

Un CPIP, entretien n°3

Cette dimension est révélatrice d'un changement d'approche dans la prise en charge collective des PPSMJ, dont l'entrée par le délit est fortement institutionnalisée. Pour les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), en charge de suivre les probationnaires, cette évolution peut s'avérer délicate, et leur poser des

difficultés quant à l'orientation des probationnaires vers ce dispositif. D'autres limites se dressent et peuvent à terme fragiliser ce dispositif telles que l'assiduité des probationnaires aux séances, ayant des répercussions sur la justification du financement de l'activité ou encore l'évaluation du dispositif à long terme et la prise en charge adaptée des participants à la fin de celui-ci.



Figure 5: Moment d'intimité et de complicité entre un participant et son cheval. Crédits : Alexia de Guibert.

Le dispositif Equi'libre induit des effets non définis lors de sa mise en œuvre, indépendants des objectifs poursuivis. Ainsi, il est révélateur d'un partenariat « gagnant-gagnant » aux contours bien définis, permettant à l'acteur privé, BiodynamiCaval de construire une forme de reconnaissance, de légitimité institutionnelle autour de sa pratique. Pour l'acteur public, le SPIP de Saint Étienne, il véhicule une image positive, traduisant la possibilité d'une diversité et d'une modernité dans la prise en charge des PPSMJ. Pour ces deux acteurs, il est donc un outil de communication favorable à la mise en place de partenariats. Il dévoile également une évolution dans la pratique professionnelle des CPIP, qui vont, avec les savoirs et les connaissances acquis auprès de l'acteur privé ou de leurs collègues, pouvoir renouveler leur prise en charge des publics :

« Je suis beaucoup plus, peut-être, à l'écoute et j'utilise des fois les interrogations qu'elle (la thérapeute) fait »

Un CPIP, entretien n°9

Enfin, étant axé sur l'ouverture à de nombreux CPIP, il constitue un véritable facteur d'émulation et de cohésion au sein du SPIP et peut contribuer à une diffusion plus large de cette pratique à l'échelle nationale.

Le tableau présenté ci-dessous donne une vision synthétique des points forts et faibles du dispositif Equi'libre.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Forces	Faiblesses
Approche promouvant une déstigmatisation totale des personnes, non basée sur l'infraction commise (à part, exclusion des mœurs)	Participation des probationnaires en « dilettante », compensée par des remplacements
Focalisation sur la personne et ses valeurs	Activité onéreuse par rapport aux autres actions développées par le SPIP
Participation sur la base du volontariat	Absence de formalisation d'un accompagnement spécifique des participants après le module
Accessible au PPSMJ du secteur du montbrisonnais	Public suivi parfois à court terme : évaluation à long terme complexe de l'« efficacité » du dispositif
Module pouvant provoquer un "déclic" chez les participants	Dépendance aux moyens logistiques (transports)
Activité perçue comme une chance	Activité assimilée au SPIP, perçue comme une punition
Compétences des partenaires (SPIP et BiodynamiCaval) bien délimitées et définies	Sélection perçue comme un « entretien d'embauche », avec la peur de ne pas être retenu
Intervenant en médiation doublement diplômée, avec la valence « animale » et la valence « prise en charge par la thérapie »	
Un CPIP « expert », référent sur ce module	
Soutien de la hiérarchie pour le SPIP, du SLEM pour BiodynamiCaval	
Favorise une cohésion au sein du service SPIP	
Favorise une évolution des pratiques professionnelles des CPIP	

Figure 6 : Forces et faiblesses du dispositif Equi'libre.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

3/ CONSÉQUENCES EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE : UN ENCADREMENT DES PRATIQUES À DÉFINIR

L'intervention d'un animal auprès d'un homme, que ce soit lors d'activités de loisirs ou de médiation implique des risques pour les deux individus. S'ils sont plutôt d'ordre sanitaire pour l'homme, victime potentielle de morsures, de griffures ou susceptible de contracter une maladie zoonotique, le défaut de reconnaissance des premiers signes de souffrance de l'animal par l'homme mettent en jeu le bien-être animal voire caractérisent des premières formes de maltraitements. La prise en compte des risques inhérents à l'utilisation d'un animal (sanitaires pour l'homme, bien-être pour l'animal) nécessite donc l'intervention d'un personnel compétent. Aujourd'hui, l'absence de qualification officielle des intervenants en médiation animale ne donne pas de critères fiables aux acteurs les sollicitant afin d'évaluer leurs compétences en matière de médiation ou de soins aux animaux.

Néanmoins, ce choix peut se baser sur les formations suivies par les intervenants ou sur la renommée de leur activité, dans le cas où elle est mise en place depuis quelques années. Ce sont, a priori, sur ces critères que se fonde l'administration pénitentiaire pour sélectionner les intervenants. En raison de l'essor de ces activités, traduisant un réel engouement, voire besoin de la part de la population pénitentiaire, l'animal est aujourd'hui présent et « pensé » au sein de la détention. Sous réserve que les conditions de vie de celui-ci intra-muros soient compatibles avec sa santé et son bien-être, que sa présence réponde à des objectifs précis et structurée dans l'optique d'une relation « gagnant-gagnant » entre l'homme et l'animal, l'intégration des animaux pourrait être réfléchié dans les politiques mêmes de construction des prisons et associée aux objectifs actuels de développement d'espaces verts et de développement durable.



Figure 7 : Séance de relaxation et de détente pour les participants et les chevaux. Crédits : Alexia de Guibert.

RECOMMANDATIONS

Cette partie présente des recommandations à deux niveaux, national et local. Les recommandations au niveau local concernent uniquement le dispositif Equi'libre. Néanmoins, celles-ci peuvent probablement être reprises et adaptées par d'autres acteurs du milieu pénitentiaire ayant développé des actions de médiation animale.

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU NATIONAL

Le manque de reconnaissance officielle actuel des pratiques de médiation animale effectuées par des professionnels dont les compétences peuvent être difficiles à évaluer ne permet pas la prise en compte des risques sanitaires pour l'homme (maladie zoonotique par exemple) et de maltraitance pour l'animal. Or, la gestion de ces risques pourrait être double, passant par **un encadrement réglementaire par les services vétérinaires** qui permettrait de garantir la préservation de la santé publique vétérinaire dans le cadre des activités de médiation animale et **par l'élaboration d'un cahier des charges par la direction de l'administration pénitentiaire proposant des normes organisant la bonne conduite de ces actions.**

L'action conjointe de ces services apparaît aujourd'hui nécessaire en raison de l'essor des activités de médiation animale en milieu pénitentiaire liée probablement à l'évolution du rapport entre l'homme et l'animal, reposant parfois sur l'entrée d'animaux à demeure dans les prisons. **Cette arrivée des animaux dans l'espace pénitentiaire, si elle se développe, doit être pensée comme un apport mutuel entre les détenus et les animaux et s'intégrer aux politiques de construction des prisons** visant un retour à la nature, aux espaces verts et prenant en compte les enjeux du développement durable.

Au niveau national, en plus de l'élaboration d'un cahier des charges destiné à encadrer les actions de médiation animale en milieu pénitentiaire, il s'agit de **sensibiliser le personnel des services pénitentiaires sur les risques et points d'attention à avoir lors de la mise en place d'une activité (de médiation ou non) avec un animal**, d'améliorer la communication à destination du grand public sur ces activités, et enfin de dresser un état des lieux des objectifs des différentes actions développées sur le territoire.

RECOMMANDATIONS POUR LES ACTEURS DU DISPOSITIF EQUI'LIBRE

Au niveau local, les propositions pour le dispositif

Equi'libre relèvent de trois axes :

- **Renforcer la communication autour du dispositif Equi'libre, à destination du grand public, des partenaires et des probationnaires, en diversifiant les moyens de communication**



Figure 8 : Réalisation d'un exercice par un participant : en créant un lien, une connexion, le participant réussit à ce que son cheval (en liberté), le suive. Crédits : Alexia de Guibert.

Actuellement, le dispositif est uniquement présenté à de futurs participants par leur conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation. L'adhésion au dispositif pourrait être renforcée par une communication effectuée par les probationnaires participants des sessions précédentes. Cela permettrait à des personnes de conceptualiser plus facilement ce que pourrait leur apporter le dispositif.

- **Améliorer l'encadrement institutionnel du dispositif, notamment de l'évaluation des effets du dispositif**

Afin d'encadrer davantage cette évaluation, il peut être créé un comité de suivi du dispositif, réunissant a minima, la thérapeute, un cadre du SPIP 42, les CPIP encadrant le dispositif. Ce comité pourrait se réunir une fois avant le début de l'action et une fois à la fin de celle-ci de manière à définir la finalité et l'exploitation des évaluations proposées et de dresser un bilan des points positifs et négatifs sur la dernière session afin de proposer des axes d'amélioration.

RECOMMANDATIONS

- **Développer une prise en charge globale des participants, notamment en aval du dispositif en incluant des partenaires de santé ou en organisant des actions a posteriori du dispositif**

En fonction des objectifs poursuivis par les acteurs du dispositif, des caractéristiques du public participant¹³ ainsi que de l'orientation souhaitée pour ce dispositif, un partenariat avec un acteur de santé peut être réfléchi. En effet, les SPIP travaillent déjà avec des structures agissant dans le champ des addictions et des troubles

psycho-sociaux¹⁴ vers lesquelles ils orientent des probationnaires. L'intégration de ces partenaires de santé pourrait constituer un appui dans la prise en charge du participant à la fin du dispositif ainsi que pour le repérage des personnes pouvant correspondre au profil recherché par le SPIP. De plus, ils mettent en place une relation avec le probationnaire différente de celle qu'il peut entretenir avec son CPIP référent, le connaissent souvent davantage et sous une autre facette¹⁵, ce qui peut avoir pour effet de faciliter l'adhésion à l'action.

13. Chaque session d'équithérapie a accueilli un public souffrant d'une pathologie spécifique (alcoolisme pour la première session, dépression pour les deuxième et troisième sessions) même si tous les participants ne souffraient effectivement pas de la pathologie. En outre, la sélection des participants ne se faisait pas selon cette caractéristique

14. Par exemple, l'association Rimbaud, spécialisée dans les addictions (drogues, alcool, médicaments, tabac)

15. Entretien avec un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

CONCLUSION

Equilibre se définit comme une action novatrice, témoignant d'un changement dans la prise en charge des probationnaires. En effet, celle-ci ne repose pas sur la prévention du passage à l'acte mais se focalise sur la connaissance du sujet et de ses valeurs, assurant ainsi une déstigmatisation totale des participants et répondant de surcroît à l'un des objectifs des SPIP. Le bon fonctionnement de ce dispositif repose sur la collaboration, l'organisation et la répartition des compétences définies par le SPIP 42 et BiodynamiCaval.

Cependant, les dispositifs de médiation animale en milieu pénitentiaire font face à certaines limites. En effet, le développement de ces dispositifs nécessite aujourd'hui qu'on s'interroge sur leur encadrement réglementaire. Les services vétérinaires ont un rôle à jouer à ce sujet afin de s'assurer du respect de la santé et du bien-être animal lors de ces activités qui sollicitent un animal médiateur. En élaborant un cahier des charges sur la réalisation d'actions de médiation animale en milieu pénitentiaire,

la direction de l'administration pénitentiaire pourrait guider ses services déconcentrés dans cette démarche et s'assurer du bon déroulement de ces actions en termes de bien-être animal et humain. Dans un contexte marqué par le « besoin » d'être pour l'homme au contact de l'animal, la présence de ce dernier dans l'espace pénitentiaire doit être réglementée, pensée en tant que relation partagée, bénéfique pour l'un et l'autre, et intégrée au sein des enjeux actuels tels que le développement durable.

Face à ces constats, d'autres recherches vont s'intéresser aux enjeux et contours des actions de médiation animale. Ainsi, une thèse vétérinaire aura pour but d'étudier les coûts/risques et avantages/bénéfices dans le cadre de l'utilisation d'un animal. De plus, l'encadrement réglementaire de des actions de médiation animale et le décalage avec les pratiques observées sur le terrain feront l'objet en 2017-2018 d'une étude dans le cadre de groupe d'études de politiques publiques de l'école nationale des services vétérinaires.



Figure 9 : Un participant approche son cheval au pré avant de lui mettre le licol. Crédits : Alexia de Guibert.

RAPPORT DU PROJET :

- Ce document de synthèse s'appuie sur le travail réalisé par Agnès Schryva, Inspecteur élève de Santé Publique Vétérinaire , Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours "Politiques Publiques de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires" (PAGERS) – ENSV et IEP Lyon

BIBLIOGRAPHIE :

SOURCES ÉCRITES

- Direction de l'administration pénitentiaire, « *Le service pénitentiaire d'insertion et de probation. Mission : prévenir la récidive* », 2012
- Levinson, B. M, « *The dog as a "co-therapist."* », Mental Hygiene, New York, 1962
- Valente C, « *Quels apports de la médiation animale pour les professionnels encadrant les personnes détenues ?* », Brochure du colloque : Justice et médiation animale, 2015
- Gilbert B, Barbe L, « *Etude de l'accompagnement des personnes sous main de justice accueillies dans les associations du réseau FNARS* », 2010
- Mercier C, « *Dispositifs de médiation équine et canine en centre de détention* », brochure du colloque : Justice et médiation animale, 2015
- SPIP et Biodynamicaval, *Fiche de présentation synthétique du projet Equilibre*, 2016

SITOGRAPHIE

- <http://boutiquedessciences.universite-lyon.fr/boutique-des-sciences-/>, consulté le 02/05/2017
- <http://www.ofdt.fr/populations-et-contextes/problematique-de-lusage-de-drogues-pour-les-personnes-incarcerees/> , consulté le 03/05/2017
- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/justice/fonctionnement/administration-penitentiaire/qu-est-ce-que-administration-penitentiaire.html>, consulté le 24/04/2017
- <http://www.who.int/fr/>, consulté le 04/05/2017
- <http://zootherapie.asso.fr/zootherapie-mediation-animale/>, consulté le 03/05/2017

VIDÉO

- *Médiation animale et prison : témoignage d'un directeur d'établissement carcéral*, <https://www.fondation-apsommer.org/mediation-animale-et-prison-temoignage-dun-directeur-detablissement-careral/>, consultée le 03/05/2017



CONTACTS :

Si vous souhaitez accéder au rapport complet de ce projet, obtenir plus d'informations sur la Boutique des sciences de l'Université de Lyon ou contacter son équipe pour proposer une demande ou toute autre question,

rendez-vous sur le site :

<http://boutiquedessciences.universite-lyon.fr/>

ou contactez nous à l'adresse :

boutiquedessciences@universite-lyon.fr



**UNIVERSITÉ
DE LYON**



UNIVERSITÉ DE LYON

Direction Culture, Sciences & Société • Boutique des Sciences

92 rue Pasteur, 69361 Lyon Cedex 07 - France

Tél. 00 33 (0) 4 37 37 26 70

www.universite-lyon.fr